

Janvier 2023

N° 51



# LE BELIER DES SEXEYFORGEOIS

Directeur de publication : Patrick POTTS

Rédacteurs : Daniel BORACE, Florence COX, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Amélie KOENIG, Karine LERVAT, Ghislain PAYMAL, Patrick POTTS, Jean-Jacques ZILLIOX.

Photo de couverture : Brume de fin de journée sur la Moselle - Décembre 2022

Site Internet de la commune : <http://sexeyauforges.fr>

Page Facebook de la commune :

<https://www.facebook.com/Commune-de-Sexey-aux-Forges-538353639674445/>



*mairie@sexeyauforges.fr*

# SOMMAIRE

---

Les vœux du Maire .....	4-5
Principales délibérations du Conseil municipal .....	6-7
État civil .....	8
Infos mairie .....	9-11
Flash infos : votre agence postale .....	12-13
Concours des décorations et illuminations de Noël 2021 .....	14
Repas des Aînés .....	15
Foyer rural .....	16-17
Infos Communauté de Communes Moselle et Madon .....	18
Les écoles .....	19-20
L'association Bélier Meulson .....	21
Quoi de neuf dans la cabine à livres .....	22
Sexey de A... à Z... .....	23-31
Complément d'info .....	32
Coin nature .....	33-34
Coin jeux et remue-méninges .....	35-38
Recettes .....	39



## LES VŒUX DU MAIRE

---

Chères Sexeyforgeoises, chers Sexeyforgeois,

Cette année qui vient de s'achever nous aura encore réservé son lot de drames et de mauvaises nouvelles. Nous savons que dans ce contexte morose il est difficile de voir les belles choses et les initiatives positives autour de nous. Et pourtant !

Concernant l'année 2022, un lourd et long dossier vient de s'achever. Notre église est totalement rénovée. En effet, il aura fallu plus de 6 ans de travaux sur cet édifice pour qu'il soit totalement sécurisé.

Pour rappel, l'église a été fermée en octobre 2014 suite à l'apparition d'importantes fissures et après de longues et fatigantes démarches auprès des différentes instances et surtout de notre assureur les travaux conséquents ont été réalisés.

- La mise en place de 18 pieux de 20 mètres de haut afin de stabiliser le versant.
- Le déplacement de 32 tombes dans le nouveau cimetière.
- La reprise des voûtes et le bouchage des fissures.
- Le crépissage extérieur et intérieur de l'édifice.

Reste à réinstaller tout le mobilier et à régler quelques détails. Des visites seront organisées quand tout sera en place. La mairie recherche des photos ou des films de l'intérieur de l'église (si possible en couleur).

Nous avons décidé de couper l'éclairage public de 23h à 5h afin de réaliser de belles économies. Les réglages sont encore en cours, soyez indulgents.

En 2022, vous vous êtes rendu compte du début des travaux concernant les rues du Bois l'Evêque, de la Côte et du Lieutenant Excoffier. Les services techniques de la communauté de communes de Moselle et Madon ont suivi le remplacement des branchements individuels d'eau potable (ceux qui étaient en plomb) et installé des compteurs à l'extérieur des habitations facilitant le relevé.

Concernant l'année 2023, les travaux doivent reprendre, normalement mi-février si les conditions météorologiques le permettent. Forcément, des perturbations de circulation sont à craindre, merci de votre compréhension.

Pour terminer les projets 2023, les conseillers municipaux travaillent sur la remise en état de l'aire de jeux dédiée aux petits.

Je voulais adresser un grand merci à tous les élus et aux différents membres des commissions communales pour le travail et l'investissement qu'ils ont montrés tout au long de l'année.

Des félicitations adressées à tous les employés communaux pour leur dévouement, leur disponibilité et leur sérieux dans la réalisation de toutes les tâches qui leur sont confiées.

Un merci particulier à Xavier FORTICAUX, employé à la commune depuis 2011 qui a décidé de prendre un nouveau départ professionnel.

Nous souhaitons la bienvenue à Jean-François GAUDRY qui prend la relève.

Des remerciements à l'ensemble du corps enseignant, aux employés du SIS Maron/Sexey pour le travail, parfois ingrat, effectué auprès des enfants.

Merci également aux présidents des associations, à tous les bénévoles et à tous ceux qui participent à l'animation du village.

Saluons le nouveau président du foyer rural, M. Laurent SAGOT et remercions M. Emmanuel NAVET pour le travail accompli pendant des années à la tête de cette association.

Bienvenue aux nouveaux habitants, n'hésitez pas à vous rendre en mairie pour obtenir tous les renseignements utiles.

L'ensemble des conseillers municipaux, le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une bonne et belle année 2023.

Que cette année vous apporte joie, prospérité et santé et que tous vos projets familiaux ou professionnels aboutissent.

Votre Maire  
Patrick POTTS



## PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 septembre 2022

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU GARDIEN DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Monsieur Franck BOUVOT, gardien de la salle polyvalente, est arrivé à son terme le 5 septembre 2022 et propose de le renouveler. Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de Monsieur BOUVOT Franck pour l'emploi de gardien de la salle polyvalente à compter du 6 septembre 2022.

### Séance du 8 octobre 2022

AMENAGEMENT DES RUES DU LIEUTENANT EXCOFFIER, DE LA COTE ET DU BOIS L'ÉVEQUE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Suite à l'appel d'offre lancé le 21 juillet 2022 concernant les travaux de voirie des rues du lieutenant Excoffier, de la Côte et du Bois l'Évêque, Patrick POTTS, Maire, fait part aux membres du conseil municipal des propositions reçues.

Le conseil municipal retient la proposition suivante :

**Aménagement des rues du Lt Excoffier, de la Côte et du Bois l'Évêque :**

société THIRIET TP domiciliée à REHAINVILLER (54300) pour un montant de 344 963,50 € HT.

### Séance du 28 octobre 2022

CONVENTION DE PARTICIPATION AU SERVICE HIVERNAL AVEC MONSIEUR FABIEN BIDON

Le Maire explique au conseil municipal que la convention conclue entre la commune de SEXEY-AUX-FORGES et monsieur Fabien BIDON pour effectuer le déneigement des voies communales en période hivernale arrive à son terme le 19 novembre 2022 et que par conséquent il est nécessaire de la renouveler, la commune ne possédant pas le matériel nécessaire.

Il donne lecture de la convention.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention avec monsieur Fabien BIDON afin qu'il procède au déneigement des rues de SEXEY-AUX-FORGES en période hivernale.

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) contractualisé avec la CAF est désormais remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) au 1er janvier 2022.

La démarche CTG vise à privilégier une démarche plus transversale et faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé entre la CAF et les collectivités composant la communauté de communes Moselle et Madon, un projet de territoire qui vise à maintenir et développer les services aux familles.

La présente convention est rédigée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Meurthe-et-Moselle et vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre pour une période de 5 années soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces afférentes.

# Séance du 15 décembre 2022

## REFACTURATION DE PANNEAUX SIGNALÉTIQUES AUX ENTREPRENEURS DU VILLAGE

Le maire rappelle que plusieurs nouveaux panneaux signalétiques ont été installés dans le village afin de mieux indiquer aux visiteurs l'accès aux différents sites communaux et entreprises et propose de refacturer aux entrepreneurs le prix des panneaux les concernant.

Le conseil municipal décide de refacturer aux entrepreneurs les panneaux les concernant selon le détail suivant :

- Latte bi-mât simple face : 108,63 €
- Latte bi-mât double face : 156,32 €
- Latte monomât : 220,91 €

## MENUS PRODUITS FORESTIERS HIVER 2022/2023 EN FORET COMMUNALE

Le conseil municipal décide l'exploitation de la parcelle 1 inscrite à l'état d'assiette 2022 en cessions amiables pour la saison 2022/2023 et fixe le prix du stère réceptionné à 8,00 € HT.

Pour ce type d'exploitation, il précise que chaque inscrit dénommé « cessionnaire » s'engagera par contrat individuel au respect des clauses et règlements qui leur seront notifiés par écrit et fixe les délais suivants :

- Façonnage et enstérage : 15 septembre 2023
- Vidange : 15 avril 2024

Sauf dérogation délibérée en commission, en cas de non-respect des délais, la totalité du bois du lot redevient propriété de la commune.



# ÉTAT CIVIL

## Décès

ROMANN Jean-Michel	04/02/2022
BALLAY André	27/02/2022
LELIEVRE Michèle	14/10/2022
VINOT Paul	05/11/2022



## Mariages



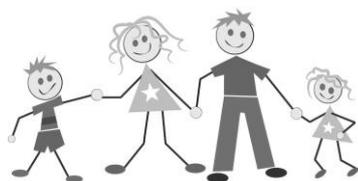
PAYMAL Ghislain et NIVELLE Delphine	27/08/2022
SCHROBILTGEN Eric et THIEBAUT Julianne	01/10/2022

## Naissances

DUBAN Jeanne	12/02/2022
BALIGAND BONGIRAUD Nathanael	13/02/2022
MARCHAL Clémence	26/02/2022
CEZARD Thibaud	14/07/2022
GUERY Gabin	16/07/2022
GRAS Alice	02/11/2022
EBERLE CRAVAGEOT Agathe	18/11/2022



## Nouveaux habitants



Mme BALLAND Sophie	8, rue du Lt Excoffier
M. DARGENT N. et Mme MENGIN C.	57ter, rue du Lt Excoffier
M. et Mme DAVION Guillaume	14, route de Pont-St-Vincent
M. DUMET S. et Mme THOMAS L.	12, rue de la République
M. et Mme FULLER Fitz	21, rue de la République
Mme GRUEZ Michèle	11, rue du Lt Excoffier
M. et Mme GUYOT Romain	7, rue de la Mine
M. PETER Grégory	8, rue du Lt Excoffier
M. RIQUARD R. et Mme POISSE V.	57, rue du Lt Excoffier
M. RISS T. et FREITAS L.	10, rue du Lt Excoffier
M. SCHREPEL V. et Mme BOUSCH V.	2, rue du Lt Excoffier
M. TOMBOIS Didier	29, rue de la République



## **INFOS MAIRIE... INFOS MAIRIE...**

---

### **Trésorerie de Neuves-Maisons**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Sexey-aux-Forges ne dépend plus de la trésorerie de Neuves-Maisons. La commune est maintenant rattachée à celle de VANDOEUVRE-LES-NANCY.  
Numéro de téléphone du standard : 03 83 50 23 23

### **Démarchage en porte à porte**

Vous êtes nombreux à vous, et à nous, interroger sur la réglementation du démarchage en porte à porte sur la voie publique. Ce que l'on peut vous dire, c'est que ces actions, souvent commerciales, ne sont pas soumises à autorisation, la seule obligation qui est faite aux démarcheurs est de prévenir la mairie ou à défaut la gendarmerie des dates, heures et lieux des opérations ainsi que les noms des personnes qui démarcheront.

La commune utilise ce type de procédure uniquement pour les opérations de recensement de la population avec du personnel désigné et en possession d'une carte de recenseur. Les autres intervenants n'ont donc aucun droit à se présenter comme missionnés par la mairie lors de leur passage.

Nous vous conseillons de ne pas laisser entrer ces personnes à votre domicile, surtout si vous n'êtes pas intéressé.

Vous pouvez exiger la présentation d'une carte professionnelle avec photographie.

En cas de réaction quelque peu agressive, fermez votre porte et prévenez la gendarmerie.

### **Menus produits forestiers**

Pour donner suite à la révision des conditions d'accès en forêt communale, notamment par la forêt domaniale, les lots seront distribués après la chasse, donc mi-mars, nous vous tiendrons informés pour le tirage au sort.

### **Préfecture de Nancy**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les services administratifs de Sexey ne dépendent plus de la sous-préfecture de Toul.

Par conséquent, la commune change d'arrondissement et elle est rattachée à la préfecture de Nancy.

Numéro de téléphone du standard : 03 83 34 26 26

### **PanneauPocket au service des habitants de la CCMM**

***La communauté de Communes Moselle et Madon et la commune se sont équipées de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.***

PanneauPocket permet à la CCMM et ses communes de transmettre en temps réel des alertes, des actualités officielles locales, des messages de prévention du territoire et des infos pratiques (horaires, inscriptions, manifestations...).

L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

**Tout l'écosystème du citoyen se retrouve sur 1 seule et unique application !**

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur ([www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)).

### **L'utilisation du sel de déneigement présent dans les bacs.**

Le sel mis à votre disposition dans les bacs est réservé au salage des routes aux endroits dangereux de la commune (fortes pentes) et pour le déneigement des trottoirs.

En aucun cas, il ne doit être utilisé pour des endroits privés (descente de garage, chemin privé).

### **Spectacle à Jean l'Hôte.**

Le CCAS de Neuves-Maisons et le Centre Culturel Jean l'Hôte organisent chaque année, le premier dimanche du mois de mars à 15h, un spectacle à destination des seniors.

Pour vous distraire **Valérie DAMIDOT** (célèbre présentatrice d'une émission de bricolage à la télévision) en sera la vedette.

Vous devez réserver et régler votre place directement à la salle Jean l'Hôte située, place Ernest POIRSON à NEUVES-MAISONS ; tél : 03 83 47 59 57.

Le prix de la place s'élève à 7€.

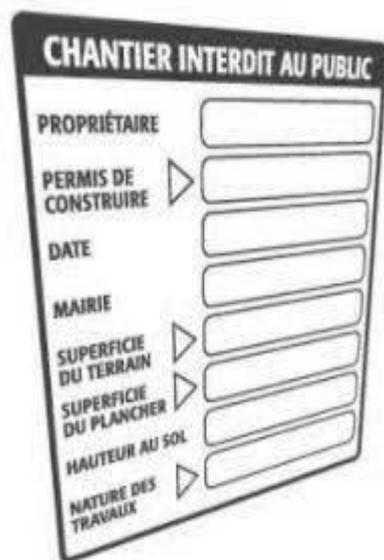
Le CIAS Moselle et Madon propose quant à lui le transport gratuit pour s'y rendre.

Pour en profiter, vous devez vous inscrire auprès de votre mairie (03 83 47 32 03).

## Urbanisme et Travaux / Rappel de la réglementation

**Vous envisagez la réalisation de travaux ou un projet de construction ? Opérez les démarches nécessaires pour garantir leur légalité !**

Des infractions au Code de l'urbanisme sont régulièrement constatées sur la commune. Dans la plupart des cas, ces infractions sont la conséquence d'une méconnaissance, par les propriétaires, de la réglementation en vigueur et des démarches obligatoires à entreprendre avant la réalisation de travaux. Dans d'autres cas, plus rares, il s'agit d'une volonté délibérée de ne pas respecter le



cadre réglementaire applicable. Ainsi, il est important de rappeler à tous la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme, ainsi que les risques encourus en cas d'infraction. **Mais également les soucis que cela peut engendrer en cas de revente du bien immobilier. Les notaires demandent aujourd'hui, de manière systématique, au vendeur, les autorisations de travaux délivrées par les communes pour les aménagements concernés. Si, après la signature de l'acte d'achat, l'acquéreur découvre qu'il manque une autorisation de construction, il pourra faire annuler la vente, puisque ces travaux non déclarés seront considérés comme un vice caché.**

La réglementation en matière d'Urbanisme est assez complexe et évolutive. Toutefois, les principes généraux suivants sont à rappeler :

- Toute personne souhaitant **réaliser une construction**, même si elle ne comporte pas de fondations, doit **obtenir une autorisation d'urbanisme au préalable**, délivrée par la Commune.
- Tous les **travaux** ayant pour objet de **modifier l'aspect extérieur d'une construction**, d'en **changer la destination** (transformation d'un commerce en habitation par exemple), de **créer de la surface de plancher** (transformation d'un garage en chambre par exemple) **ou de l'emprise au sol** (création d'un abri voiture par exemple), de **modifier le volume d'un bâtiment**, de **percer / agrandir une ouverture**, ou encore **d'édifier / modifier une clôture** sont également soumis à **l'obligation de déposer une demande d'autorisation auprès de la Commune**. Chaque demande d'autorisation sera instruite par le Service Urbanisme, au regard des règles établies dans le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Sexey-aux-Forges. Un arrêté vous sera ensuite délivré, autorisant ou non les travaux envisagés.

Il apparaît également nécessaire de vous mettre en garde contre les agissements de certains commerces et de certaines sociétés peu scrupuleuses qui proposent notamment des remplacements de volets, de fenêtres, de portes, des abris/annexes, des réalisations de vérandas, la pose d'équipements d'énergies renouvelables..., en affirmant que ces installations ou interventions ne nécessitent aucune demande d'autorisation. Dans la plupart des cas, cette affirmation est parfaitement mensongère et risque de valoir des ennuis aux propriétaires faisant réaliser ce type de travaux. Certains **travaux sont dispensés d'autorisation d'urbanisme**. Ils doivent **néanmoins être conformes aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune**.

Ghislain PAYMAL



# FLASH INFOS... VOTRE AGENCE POSTALE

Mes envois

**Il assure autant qu'il vous rassure.**

Pour **0,50 €<sup>(1)</sup>** avec le sticker suivi, vous savez quand votre courrier a été distribué dans la boîte aux lettres de votre destinataire.

Disponible sur le site [laposte.fr](http://laposte.fr), sur l'application mobile, chez nos partenaires et sur les automates en bureau de poste.

(1) Tarif valable pour l'attachement d'une lettre jusqu'à 20 g.

Existe aussi en Prêt-à-Posto, Lettre suivie au prix de **1,86 €<sup>(1)</sup>** (rue)<sup>(1)</sup>

Scannez-moi pour plus d'informations.

La Poste - SA au capital de 5620328816 € - 366 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 rue du Colonel Piana Av. - 75015 PARIS  
Crédite photo : Getty Images, La Poste - 19/2022 - www.laposte.fr  
Ne pas jeter sur la voie publique.

**La gamme courrier évolue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Pour répondre à l'évolution des usages de ses clients, réduire son empreinte carbone et pérenniser le service universel postal, La Poste a décidé de renouveler sa gamme de courrier.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les clients pourront choisir entre 4 types de lettres : la Lettre verte, pour les envois du quotidien ; la Lettre Services Plus, pour les envois de documents les plus importants nécessitant des

notifications de suivi ; la e-lettre rouge, pour les envois urgents distribués le lendemain et la Lettre recommandée, pour les envois nécessitant une preuve de dépôt et un accusé de réception.

La distribution du courrier, de la presse, des colis et les prestations de services de proximité continueront à être assurées 6 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire.

**Vos envois quotidiens**

**Lettre verte**  
Nouveau délai : distribué en J+3  
1,16 €\*\*

Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus\*\*.

**Vos envois importants**

**Lettre Services Plus**  
distribuée en J+2  
2,95 €\*\*

Plus de services avec :

- Suivi inclus et notifications expéditeur et/ou destinataire\*\*
- Possibilité d'envoi depuis votre boîte aux lettres\*\*
- Compensation financière forfaitaire en cas de distribution dans un délai excessif\*\*

**Vos envois urgents**

**e-lettre rouge\*\*\*\***  
distribuée en J+1  
1,49 €\*\*

- Disponible en bureau de poste et sur [laposte.fr](http://laposte.fr) (24 h/24 et 7 j/7)
- Courrier rédigé en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, imprimé par La Poste et distribué par le facteur

Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus\*\*\*.

**Vos envois recommandés**

**Lettre recommandée**  
Nouveau délai : distribuée en J+3  
4,83 €\*\*

- Envoi avec preuve de dépôt et de distribution
- Accusé de réception en option\*\*

Les timbres Lettre prioritaire achetés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 resteront utilisables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec le nouveau standard de distribution en J+3.

**Lettre internationale**  
Délais internationaux +1 jour, consultables sur [laposte.fr](http://laposte.fr)  
1,80 €\*\*

\* Délais de distribution indicatifs.  
\*\* A partir de/ Nets de taxe.  
\*\*\* Voir conditions contractuelles des offres.  
\*\*\*\* Le nom commercial « e-lettre rouge » correspond à l'actuelle Lettre en ligne.

### **Vous avez un compte à la Banque Postale ?**

Sachez qu'il vous est possible de retirer et de déposer la somme de 1000 € par semaine pour un compte joint ou 500 € pour un compte individuel et 500 € pour un compte épargne.

Nous vous rappelons qu'il vous est possible d'ouvrir un prêt immobilier, auprès de la Banque Postale. Un conseiller est à votre disposition au **03 83 47 81 86**.

### **NOUS VOUS RAPPELONS LES SERVICES DE VOTRE AGENCE :**

- ❖ Retrait et envoi de lettres recommandées,
- ❖ Remise et envoi de colis,
- ❖ Envoi de plis simples, en sachant que les lettres partent le jour même (sauf mardi et jeudi : départ le lendemain),
- ❖ Vente de timbres, colissimo (France et Étranger), enveloppes « Prêt à poster » et lettres suivies,
- ❖ Retrait d'espèces et versements,
- ❖ Versement de chèques sur un compte épargne ou courant,
- ❖ Achat de carte téléphonique.

### **Disponible également à l'agence :**

- ❖ Vente des cartes du Foyer Rural
- ❖ Dépôt des règlements pour le journal **L'EST RÉPUBLICAIN**
- ❖ Sacs jaunes de tri

### **Horaires d'ouverture de l'agence postale :**

Les mardi et jeudi de 15h30 à 18h00

Les mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30



# CONCOURS DES DÉCORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOËL

---

## Concours des décorations et illuminations de Noël

La commission Cadre de Vie a choisi de ne pas reconduire le concours des maisons fleuries et d'affecter le budget de sa dotation au fleurissement global du village.

Cette même commission s'est interrogée sur la pertinence de maintenir le concours des décorations et illuminations de Noël dans un contexte de restriction des dépenses énergétiques. La commune a d'ailleurs montré l'exemple en prenant certaines mesures comme l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h et la non-utilisation des guirlandes et autres ornements électriques qui sont généralement installés sur la façade de la mairie, au lavoir et sur les poteaux EDF. La commission a donc décidé de suspendre le concours cette année mais réfléchit à sa reconduction dès l'an prochain selon d'autres modalités d'appréciation pour encourager le recours à des décorations naturelles et économes en énergie.

La traditionnelle remise des récompenses aux lauréats des concours le jour des vœux du maire n'aura donc pas lieu.

En contrepartie, il a été choisi de mettre à l'honneur au cours de cette cérémonie, les enfants ayant participé aux décorations du village :

- **Lucille et Quentin AUBRY**
- **Jules BEAUSSE**
- **Clémence et Manon PIERROT**
- **Charline MOUGENOT**

Une mention spéciale aux membres du Foyer Rural pour la décoration du lavoir et la fabrication des petits sapins de bois installés en divers points du village. De même le remplacement, à leur demande, du sapin de six mètres de haut par trois autres, à hauteur d'enfant, est une heureuse évidence.

Béatrice GEORGE



## REPAS DES AÎNÉS

A l'invitation du CCAS, une salle bien remplie ce dimanche 20 novembre pour le repas des aînés 2022.



Les Paganis, traiteur retenu cette année, ont bien fait les choses avec un menu de qualité fort apprécié.

Comme à leur habitude, les bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale :

Béatrice, Bernadette, Catherine, Colette, Daniel, Emma, Florence, Ginette, Pascale et Patrick ont préparé une salle conviviale et pour une part assuré le service des quatre-vingt-huit repas, avec l'aide de trois jeunes ados du village : Elisa, Hélène et Jeanne.

L'ambiance assurée par AnimDanse (Christian et Raymonde, venus de Fougerolles) a laissé quelque peu à désirer.



Malgré tout, la piste de danse a fait recette.

Finalement, une sympathique journée de retrouvailles et de plaisir partagé.

Un grand merci à tous les membres du CCAS pour leur investissement et leur participation à cette belle réussite.

Daniel BORACE



# FOYER RURAL



C'est avec un conseil d'administration élargi et un nouveau bureau, que le Foyer Rural, lieu de liens et d'échanges dans la bonne humeur et la convivialité, a poursuivi ses activités régulières et ponctuelles.

## **Membres du Conseil d'Administration (AG du 08.10.2022) :**

ARISI Stéphane - **AUBRY Didier** - BECHAMPS Yves - COX Florence - DETHOREY Gérald – **GEORGES Franck** - GERARD Colette - KOENIG Eric - MANGEZ Serge - MOINY Flavie - NAVET Emmanuel - **PIERROT Sylvain** - **RETIF Sarah** - SAGOT Laurent  
*(en gras les nouveaux membres)*

## **Composition du Bureau :**

Président : Laurent SAGOT

Vice-Président : Stéphane ARISI

Trésorière : Flavie MOINY

Trésorier Adjoint : Eric KOENIG

Secrétaire : Florence COX

Secrétaire Adjointe : Colette GERARD

Nous tenons particulièrement à remercier les 2 sortants du conseil d'administration :

- Agnès DROUOT, qui après 30 ans de bons et loyaux services - notamment au poste de Trésorière - a convenu de passer le flambeau
- Denis HARMAND pour son implication sans faille durant les 7 années passées.

## **Manifestations du dernier trimestre :**

. **Marche découverte autour du village** : cette traditionnelle balade à travers le patrimoine historique et forestier de notre commune a rassemblé le dimanche 9 octobre et par une superbe journée d'automne plus de 80 personnes. Des pizzas cuites à l'ancienne récompensaient à leur arrivée les efforts des uns et des autres.

. **Week-end dans les Vosges alsaciennes** : cette traditionnelle sortie du mois de septembre s'est déroulée le week-end des 15 et 16 octobre pour la première fois au Domaine des Fougères à Sultzeren (près de la ville de Munster pour mieux situer). Un bon bol d'air en famille ou entre amis où chacun peut choisir son activité favorite : marche pour les uns dans le centre de Munster (pour son fromage bien sûr, ses cigognes et ses 2 églises : catholique et protestante) et le lendemain à travers les collines et forêts environnantes avec une vue magnifique sur le massif vosgien ; pour les autres il y a la piscine, la pétanque, le mini-golf, le tarot...

Ce week-end vosgien a globalement été apprécié de la soixantaine de personnes s'étant déplacées et sera renouvelé en 2023.

. **Soirée Beaujolais du 19 novembre** : le four à pain de la mairie a une nouvelle fois été mis à contribution pour servir plus de 80 pizzas salées-sucrées à la soixantaine de personnes présentes. Plus de 35 bouteilles de beaujolais (parmi lesquelles le Père la Grolle ou encore le Georges Duboeuf...) ont accompagné les convives jusqu'au bout de la soirée. Bref, c'est une équipe organisatrice bien rôdée et à votre service depuis quelques années maintenant qui contribue au succès de cette manifestation.

. **Pour les plus jeunes d'entre nous**, le Foyer Rural a organisé et accompagné :

- Les décorations par les enfants au centre du village de 3 petits sapins de Noël en lieu et place du traditionnel grand sapin de 6 m (sous l'égide toujours précieuse d'Eliane Grégoire et de Yves Béchamps).
- Le défilé du Saint-Nicolas et de ses fidèles compères - le Père Fouettard et le Boucher. Le char du bon Saint-Nicolas, tout de rouge vêtu, a sillonné les rues du village (y compris la rue des Champs et la rue de la Mine) pour la plus grande joie des enfants. Le spectacle produit par la Compagnie Bulles de rêve à la salle polyvalente a émerveillé petits et grands venus en nombre pour l'occasion.

### **Manifestations à venir :**

- Samedi 21 janvier 2023 : Concours de tarot (Salle de la mairie)
- Dimanche 29 janvier 2023 : Sortie Neige à la Bresse-Lispach
- Dimanche 26 mars 2023 : Carnaval
- Samedi 8 avril 2023 : Chasse aux œufs de Pâques
- Dimanche 7 mai 2022 : VTT - MARCHÉ « LA DEUILLE » (31<sup>ème</sup> édition)
- Juin 2023 : Sortie restant encore à définir
- Juin 2023 : Animations – Feux de la St Jean
- Dimanche 10 septembre 2023 : Balade découverte de Sexey
- Week-end détente les 23 et 24 septembre 2023 au Domaine des Fougères à Soultzeren

Les activités récurrentes à savoir le yoga, la gymnastique (douce et tonique), le ping-pong, la marche des mardis et vendredis et l'anglais se poursuivent en 2023 aux jours et horaires habituels. Nous vous rappelons que la carte du Foyer est obligatoire pour toutes ces activités – même gratuites ; ainsi que pour la location de matériel (tables, bancs et marabouts 3 m x 3 m). Les cartes individuelles (12€) ou familiales (40€) sont à retirer en mairie aux horaires d'ouverture. En ce début d'année 2023, l'équipe du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé et remercie l'ensemble des bénévoles œuvrant dans les nombreuses activités et animations ponctuelles et régulières.

Le Président du Foyer Rural  
Laurent SAGOT



*Gymnastique douce*



*Beaujolais nouveau :  
l'équipe au four et au moulin*



## INFOS : CCMM

---

### LA MAISON DU PROJET

Le futur siège de la CCMM ayant pour objet de regrouper l'ensemble de ses services et par conséquent de centraliser vos éventuelles démarches administratives prend corps progressivement quai Cugnot, en lieu et place des anciens établissements Bihr.

Le chantier par lui-même n'étant pas accessible, pour d'évidentes raisons de sécurité, M. Daniel LAGRANGE, maire de MESSEIN, vice-président et M. Patrick POTTS, maire de SEXEY-AUX-FORGES, vice-président chargé du suivi de la réalisation des bâtiments de la CCMM, vous invitent, le deuxième samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30 à visiter la maison du projet pour vous y détailler sa conception, le choix des matériaux privilégiés et vous faire une idée de la réalisation finale.

### COLLECTE DES SAPINS DE NÖEL

Une initiative de la CCMM reconduite cette année encore.

A côté de la benne à déchets verts, dans un enclos aménagé à cette fin, venez déposer votre sapin de Noël hors d'usage.

Réservé toutefois aux seuls sapins naturels, épicéas, Nordmann ou autres, entièrement dépouillés de toute décoration mais également dépourvus de neige artificielle pulvérisée.

En fin de collecte, ces végétaux seront broyés mécaniquement et le broyat laissé sur place.

Les personnes intéressées pourront l'utiliser comme paillage pour leurs plantes et autres cultures.

Un paillis de recyclage à votre disposition... dans la limite du stock constitué.

### PERMIS de LOUER

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et non décent.

En accord avec 11 communes du territoire, la CCMM vient de délibérer pour la mise en place du « PERMIS DE LOUER » sur plusieurs secteurs.

Ce permis s'appliquera pour toutes les locations privées à usage de résidence principale, vides ou meublées, à compter du 7 janvier 2023.

Sur la totalité de son territoire, la commune de SEXEY AUX FORGES sera concernée par cette mesure à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

### ESPACE « FRANCE SERVICES »

Un espace FRANCE SERVICES vient d'ouvrir à Neuves-Maisons.

Une aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien.

Un seul guichet pour accéder aux principaux organismes de services publics.

Une réponse à vos interrogations : Impôts, Logement, Retraite, Santé, Famille, Emploi.

Salle Bernard Perrin (derrière la Mairie) – 3, rue du capitaine Caillon

Tél : 03 83 47 00 65

e-mail : [franceservices@neuves-maisons.fr](mailto:franceservices@neuves-maisons.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 12 h et 14h à 16h.

Patrick POTTS



## LES ÉCOLES

### Tradition lorraine et gourmandise !

En Lorraine, la période de St Nicolas appelle les moments festifs. A l'école, des élèves de CM ont lu des histoires à leurs camarades autour de ce thème et la coopérative scolaire a offert à tous les élèves un St Nicolas en pain d'épices. Petits et grands étaient ravis et se sont régalingés.



### Vélo et cross-country pour le cycle 3

Les élèves des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 participent à nouveau cette année aux projets Vélo et Cross-country en collaboration avec l'animateur sportif Jean Yves Oudot.



#### Petit rappel

Lors de nos déplacements sur le chemin de halage ou dans les prés, nous avons encore la mauvaise surprise de marcher sur de nombreuses crottes de chiens non ramassées, comme il se devrait, par leurs maîtres. Merci de penser aux enfants qui vont arpenter le village et ses prairies .



## SPECTACLE A LA MATERNELLE

Le 15 décembre, Albus Animation est venu nous présenter un spectacle pour Noël. Certains lutins sont allés apporter leur aide à l'organisateur...



## FÊTE DE NOËL !!!!!!!

Le 9 décembre, l'école maternelle a organisé sa fête de Noël, alors dans la semaine, parents et enfants se sont mis aux fourneaux et au bricolage ! Merci à eux !!!!





## LE BÉLIER MEULSON

L'association en charge de gérer le temps périscolaire a vu la fréquentation des enfants augmenter de manière significative. En effet le nombre d'enfants fréquentant la cantine chaque jour est en moyenne de 90 enfants et 50 enfants fréquentent quotidiennement la garderie du soir.

L'équipe d'animation composée de Véronique, Corinne, Sarah, Gaelle, Dimitri et Romain prend plaisir à accueillir chaque jour les enfants afin de leur permettre de s'épanouir sur les temps périscolaire et extrascolaire lors des vacances et des mercredis récréatifs en leur proposant des activités diverses et variées.

Les enfants du Bélier Meulson ayant participé au centre aéré d'octobre ont pu voyager à travers les époques. Ils ont découvert la Préhistoire, le Moyen âge, l'Antiquité et les Temps modernes au travers de jeux, découvertes, olympiades... La semaine s'est conclue par une sortie au parc Nigloland où 65 enfants ont pu profiter des différentes attractions et découvrir les magnifiques décorations d'halloween.

Lors de cette même semaine la Compagnie Histoire d'eux a proposé aux enfants intéressés un stage de théâtre. Les 12 enfants participants ont ensuite présenté leur spectacle de marionnettes lors d'un inter centre à Bainville sur Madon devant une centaine d'autre enfants des communes voisines.

Concernant les mercredis récréatifs, les enfants ont participé à différentes activités et sorties telles que la découverte des champignons, une sortie au Laser Maxx, une sortie piscine, du jardinage dans le verger pédagogique... Lors de ces mercredis récréatifs ils ont aussi eu la chance d'effectuer une visite guidée de la Mine du Val de Fer où ils ont pu s'imaginer mineur le temps d'un après-midi.

L'association Bélier Meulson a organisé son premier loto à la salle polyvalente qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Les participants et les enfants ont passé une excellente soirée dans un esprit convivial et bon enfant. Ce loto a été aussi l'occasion pour la Fondation ADPS de remettre un don de 1000€ pour les enfants de l'Association afin de promouvoir la santé et le sport. Grâce à ce don, l'Association a pu acheter du matériel sportif et 10 draisiennes qui sont mis à disposition des enfants (3 à 6 ans) dans la cour de l'école pour les temps périscolaires.

Nous vous donnons rendez-vous pour de prochaines manifestations à venir telles que le concours de pêche des enfants, l'inauguration du verger autour de l'étang, la kermesse annuelle et notre assemblée générale courant Mars...

En attendant l'Association Bélier Meulson vous souhaite une excellente année à tous.





## Quoi de neuf dans la cabine à livres ?

### Quoi de neuf dans la cabine à livres ?

Nouvelle rubrique du Béliet pour promouvoir les pépites que l'on peut trouver au détour d'un passage à la cabine à livres, située place de la République (à côté du terrain de pétanque).

Cette rubrique se veut collaborative. Elle pourra accueillir vos coups de cœur que les Sexeyforgeois pourront retrouver dans la cabine à livres.

« On parle souvent de l'enchantement des livres. On ne dit pas assez qu'il est double. Il y a l'enchantement de les lire et celui d'en parler. » Amin Maalouf, de l'Académie française.

### On a volé la coquille de Piti l'escargot

**Sandrine Lhomme, Auzon (2009)** Enfant dès 12 mois

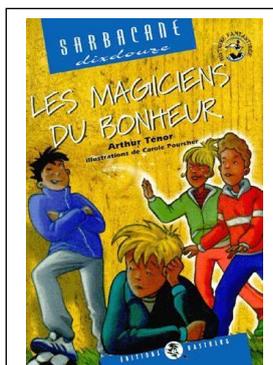
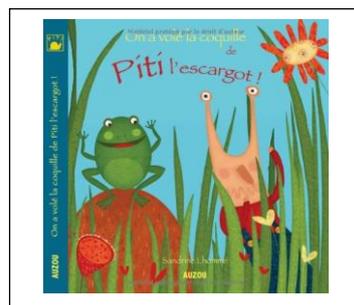
Ce matin, Piti se réveille et constate qu'on lui a volé sa coquille.

Déboussolé, il part donc à sa recherche et interroge ses amis.

Une jolie histoire drôle où l'on évoque la différence mais

aussi l'amitié. Pour les plus jeunes, le livre est coloré, ça brille

et on retrouve même quelques rabats qui invitent à la curiosité.



### Les magiciens du Bonheur

**Arthur Ténor, éditions Bastberg (2000)** Enfants / Ados Dès 10 ans

Yvain, enchanteur, réalise des prodiges.

Isabelle possède des pouvoirs magiques puisque c'est une fée.

Vont-ils avoir besoin d'utiliser leur magie

pour truquer la finale de football ?

Une histoire sympathique qui introduit le genre du fantastique  
et incite à l'aventure...

### Il est grand temps de rallumer les étoiles

**Virginie GRIMALDI, 2018 (poche)** Adultes

Livre préféré des Français selon l'enquête France TV (décembre 2022)

Anna, la mère, croule sous le travail et les relances d'huissier. Ses filles  
Chloé 17 ans et Lily 12 ans ne vont pas mieux...

Si on ne peut pas revenir en arrière, on peut choisir un autre chemin.

Une histoire à trois voix, pleine d'espoir et d'humanité.

Ne cherchez pas l'œuvre prodigieuse... En 2022, les Français souhaitent  
surtout faire briller leurs yeux... avec des choses simples et vraies...

Mais ne s'agirait-il pas là de l'essentiel...



Amélie KOENIG



## LETTRES DE NOTRE VILLAGE... SEXEY DE ... A... à... Z

**D...** comme **deuille**... La **deuille** est l'appellation lorraine d'une estavelle c'est à dire une fontaine temporaire, un orifice karstique fonctionnant en résurgence ou en perte selon le niveau des eaux souterraines.

*« Après deux importants méandres, le vallon s'étrangle, passe le long de reliefs rocheux qui soulignent un rejet de faille et débouche sur le lieu de la **deuille** d'Ochey (parfois appelée improprement **deuille** de Sexey), sans doute la plus charmante de celles que nous avons visitées. »  
(Alain Kientz, *Les deuilles en Pays de Colombey in Études Toulouses*, numéro 135)*

La **deuille** est accessible depuis la ferme des Gimeys par le chemin de Bicqueley. Sur le territoire d'Ochey, donc, la **deuille** est signalée comme la résurgence du Larot : il réapparaît à l'air libre, au terme d'une circulation entièrement souterraine dans un terrain calcaire karstique, où il avait disparu en amont.

Initialement le Larot, s'appelle l'Ar. D'une longueur totale de 16,6 km, l'Ar naît à une altitude de 325 mètres, sur le territoire de la commune de Thélod. Après le village de Germiny, il sinue dans un petit vallon, nommé « vallon de l'Ar », où il subit de multiples phénomènes d'absorption ou d'émission d'eau en fonction de la charge du réseau karstique sous-jacent. À Thuilley-aux-Groseilles, l'Ar se perd dans les sous-sols calcaires, en amont, mais surtout en aval du village

Le cours d'eau parvient ensuite, en milieu forestier, à la fontaine de la **deuille** d'Ochey qui constitue sa plus importante résurgence. Cette résurgence est intermittente et très irrégulière, et le ruisseau qui en naît prend définitivement le nom de Larot ou Arot. Il méandré ensuite sur plus de quatre kilomètres dans un étroit vallon froid, sous couvert forestier, nommé «vallon de l'Arot», sur le territoire de la commune de Bicqueley pour atteindre enfin Pierre-la-Treiche où il se jette dans la Moselle.



La deuille à sec.



La deuille en eau.



Confluence Larot/Moselle

**D...** comme **deuille**... Nom donné à la manifestation organisée chaque année, le premier dimanche de mai, par le Foyer Rural de Sexey-aux-Forges. Un rassemblement de vététistes et de randonneurs, toujours prisé des nombreux amateurs venus des confins de la région voire du Luxembourg voisin. Divers circuits de difficultés et distances croissantes, dûment balisés par les organisateurs, ravitaillés aux points cruciaux et adaptés au niveau de chacun des participants. Une belle animation du village au début de chaque printemps

D... comme Dolmen...

Le dolmen de Bois l'Évêque fut érigé en position dominante au-dessus d'une des boucles de la Moselle. La forêt ne permet cependant pas, à l'heure actuelle, de se rendre compte de la vue environnante.

Le monument fut découvert en 1906 et fouillé en 1907 par le comte Jules Beaupré, conservateur du Musée Lorrain :



*« Les fouilles du bois l'Évêque m'ont permis de reconnaître l'existence d'un nouveau monument mégalithique funéraire en Lorraine, ce qui porte leur nombre à trois depuis 1905, alors qu'on n'en connaissait encore aucun, avant nos travaux ».*

Il dégagait un coffre mégalithique de 4,50 m sur 1,80 m dont le fond était dallé.

Il ne reste que trois grandes pierres et deux pierres de soutènement cassées.

Le dolmen est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 22 janvier 1910.

Découvert en 1906, ce dolmen était pourtant déjà évoqué dans un document d'arpentage de 1681 :

*« La ligne qui fait séparation des bois de Mr De Villey et de Mr Liébaut, fondateur Lebègue, Comte et Seigneur de Germiny est limitée par quinze bornes de pierres de roche qui ont été posées par procès-verbal en date du 16 juillet 1681, les pierres de roches ayant servi au bornage de toutes les forêts des alentours en 1681 étaient des pierres provenant du Dolmen qui était bien plus important et recouvert par de grosses pierres, et comme elles étaient déperissantes il a été décidé de les remplacer par des neuves en pierre de taille posées à côté des anciennes ».*

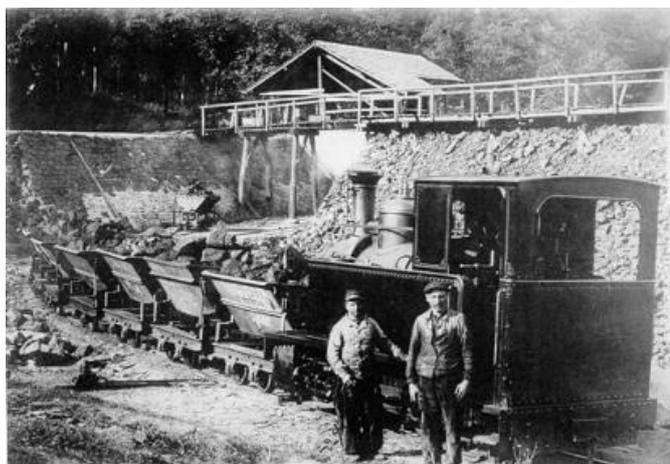
## D... comme **Decauville**

La société **Decauville**, créée en 1875, est un ancien constructeur français de matériel ferroviaire, de manutention, de cycles et d'automobiles.

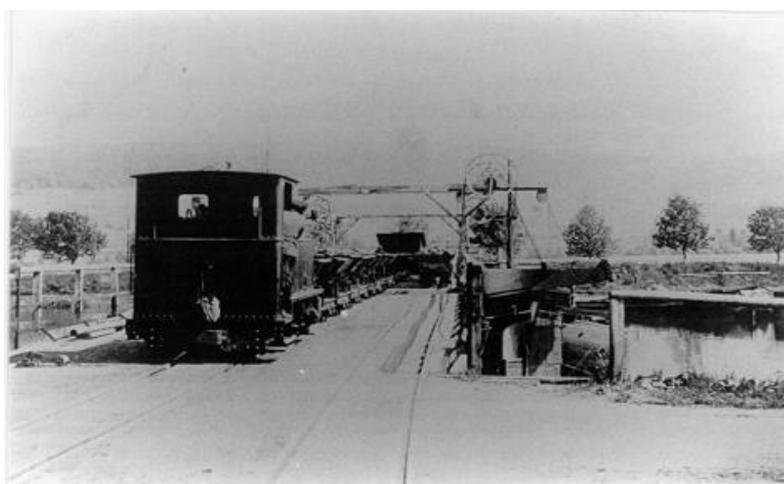
La société **Decauville** fut fondée par Paul Decauville, fils d'un exploitant agricole de Courcouronnes. En 1875 il invente un nouveau type de voie de chemin de fer de faible écartement (de 400 à 600 mm) La voie est formée d'éléments (rails et traverses) entièrement métalliques qui peuvent se démonter et être transportés facilement. Cette invention a trouvé des applications dans de nombreux domaines : exploitations minières et industrielles, desserte d'ouvrages militaires, etc. Très vite, elle prit le nom de « **Decauville** », un véritable système de chemin de fer : voies, locomotives, wagonnets.

La mine Ste Anne fut équipée d'un ensemble « **Decauville** » pour convoier le minerai jusqu'aux péniches du canal, puis plus tard jusqu'au transbordeur aérien chargé de le déverser, au-delà de la Moselle, dans l'accumulateur construit à Maron, au-dessus des voies SNCF.

Sur la route dégradée, réapparaissent épisodiquement les vestiges de cette ancienne voie ferrée, à hauteur de sa traversée de la D 59, peu avant Bois du Four, à la sortie du parc des chevaux.



Le train **Decauville** au départ de la mine Ste Anne.



Arrivée du train **Decauville** au port de chargement des péniches.

## D... comme **Dent de la Roche**...

En forêt communale, un promontoire... un décrochement en bord du plateau... une roche plate en abrupt surplomb de la vallée... la Moselle vue d'en haut... Un point de vue exceptionnel... de face sur le village de Maron... sur la perpendiculaire de ses deux rues principales... latéralement sur l'enfilade de la rivière... le canal... les étangs... les coteaux... Sexey-aux-Forges... Chaligny... l'usine de Neuves-Maisons en point de mire... Un but de promenade... un banc pour la halte des randonneurs... des curieux de belle nature... le plaisir de reconnaître différemment des lieux familiers...

## E... comme **Eperon barré**...

Un éperon barré s'emploie à propos de l'avancée d'un relief naturel, coupée par un dispositif humain tel qu'un mur, une palissade, un fossé afin d'y établir un habitat.

Le Bulletin de la Société d'archéologie lorraine signale, parmi les documents archivés du Comte Jules BEAUPRE (1859-1921), deux sites ayant fait l'objet de fouilles à Sexey-aux-Forges.

La station funéraire du Bois l'Abbé (Sexey-aux-Forges) – 1905

Le monument funéraire mégalithique du Bois l'Evêque (Sexey-aux-Forges) – 1907

Diverses publications évoquent cette station funéraire fouillée en 1905.

*« On a remarqué sur la colline une enceinte de type éperon barré, mentionnée dans la revue « Recherches Culturelles en Lorraine », à Bois l'Evêque, déjà citée dans Sexey-aux-Forges et qui dut être un castrum gallo-romain... »*

*« Plus en aval, Sexey-aux-Forges renfermait aussi, dans son sol, des substructions gallo-romaines en plusieurs endroits de la forêt de Bois-le-Duc... »*

(Ndlr : Bois l'Evêque recouvre une vaste parcelle elle-même subdivisée en Bois l'Abbé, Bois Monsieur et Bois le Duc dans le secteur concerné.)

Les randonneurs du foyer rural ont déjà eu le plaisir de redécouvrir cette curiosité souvent dénommée « l'oppidum ». Des vestiges témoignant de la présence d'habitants, dans notre vallée depuis les temps reculés.

**E... comme Ecluse**... Les restes des trois écluses de l'ancien canal de l'Est sur le territoire communal. 1 - Le pont franchissant le bief et les portes amont de l'écluse du barrage à l'entrée de bois du Four. 2 - La maison éclusière, à côté des terrains de tennis, devant le bief totalement remblayé lors de l'exploitation des gravières (à l'origine de l'étang de la bécasse fauchée). Le pont de franchissement de ce bief également enseveli et dont on peut encore distinguer les murs de pierre. 3 – Plus en aval, sur la piste cyclable à l'aplomb de la ferme du Bois Monsieur, le bief de l'écluse, alors dite « de Maron ». Sa maison éclusière, encore présente quelques années après la mise en service du grand gabarit en 1979, a finalement été rasée pour mettre fin au vandalisme l'ayant progressivement dégradée. En subsiste, en cherchant bien dans la végétation, le reliquat du sol carrelé de la cuisine.



Maison éclusière « de Maron », photo de 1926.

Les traces d'une activité autrefois soutenue, reprenant vie dans l'imaginaire de chacun.

**E...** comme **Elément remarquable...** Le Plan Local d'Urbanisme en a relevé quelques-uns dans la commune. Un ensemble d'habitations architecturalement cohérent... un détail particulièrement intéressant... une pierre gravée sur une façade... une date sur un linteau... une ferronnerie sur fenêtre ... une ouverture caractéristique... un entourage de porte... une statue dans sa niche... une croix... un calvaire... ou encore un arbre majestueux... Simplement pour signaler leur présence... pour attirer l'attention de leurs propriétaires sur l'intérêt de les conserver... Une petite richesse à ne pas négliger.

**E...** comme **Eglise...**

Déjà affectée en 1989, notre église fut de nouveau victime, en 2014, de phénomènes de mouvements de terrains, reconnus alors en catastrophe naturelle. Fruit de longues tractations entre experts, les travaux enfin décidés de sa réhabilitation se terminent en cette fin d'année. Une page nouvelle à l'épopée de cet édifice. En effet, l'église actuelle est l'aboutissement d'une longue histoire amorcée en 1860 par délibération du Conseil Municipal, soutenue par de nombreuses de lettres aux autorités de l'abbé Thiebaut, curé de l'époque. Le remplacement de l'ancienne église du XV<sup>ème</sup> siècle par un nouvel édifice fut alors l'objet de nombreuses délibérations jusqu'en 1874.

*Pour une immersion dans un contexte et une ambiance d'un autre temps... mais avec déjà le casse-tête du financement des projets, voici, reproduits in-extenso, ratures comprises, trois délibérations du Conseil Municipal de l'époque.*

## *L'an mil huit cent soixante-sept le quinze 7bre (septembre)*

*Le conseil municipal réuni au nombre de six par convocation de M le Maire ~~par~~ convocation en date du*

*Etaient présents M Rotin Hippolyte, Duprey Charles, Loquier F. adjoint, Louvriot Dominique, Messin Jean-Baptiste maire et Duprey Victor.*

*Mr le Maire a donné connaissance des plans et devis dressés par Mr Vautrin architecte (architecte) à Nancy concernant la construction de la nouvelle église, après examen des dits plans et devis, les Sieurs Rotin Hippolyte, Duprey Charles, Loquier F, Messin J-B, Duprey Victor, les acceptent à la condition que les ~~le~~ ~~Sieur Lou~~ travaux ne commenceront que d'après que le secours promis à la commune lui sera accordé.*

*Le Sieur Louvriot Dque préfère ne prend pas part*

*Fait et délibéré en séance les jours mois et ans avant dits.*

*Rotin Hypt    Duprey Ch    Louvriot*

*Le secrétaire approuve la rature de huit mots nuls*

*Messin JB                    Duprey V                    Rotin Hypt*

*Demande de secours en faveur de l'Eglise de Sexey-aux-Forges*

*Le conseil municipal demande un secours d'au moins 6000 francs pour aider la commune dans la construction de l'église.*

*Les membre du conseil municipal de Sexey aux Forges, considérant :*

1er :

Que le chiffre officiel de la population de Sexey, que n'étant porté qu'à 491 habitants dépasse cependant en réalité 500, on peut le voir par le tableau ci-joint comprenant chaque chef de famille avec ses enfants non fixés définitivement hors de la localité.

2ème :

Que les concessions futures de mine dans le pays actuellement fouillé pour les recherches et l'exploitation du minerai de fer la population de Sexey pourra de beaucoup augmenter.

3ème :

Que vu le nombre de naissances et celui des décès la population tend à s'accroître plutôt qu'à diminuer ; il y a en moyenne chaque année treize naissances et six décès. Ainsi cette année compte déjà treize naissances et deux décès seulement et encore ce sont deux enfants qui n'avaient pas quinze jours.

4ème :

Que depuis l'époque où Mr le Ministre avait dressé un tableau des sommes que ne doivent pas dépasser pour la construction des églises les communes qui demandent des secours ; le prix des matériaux et la main d'œuvre ont considérablement augmenté de telle sorte que 25 000 francs, vingt-cinq-mille francs, aujourd'hui ne valent certainement pas 20 000 francs, vingt-mille francs.

5ème :

Que en présence des réclamations pressantes et réitérées (réitérées ?) depuis quinze ans par l'autorité religieuse qui menaçait d'interdire et confiant dans la promesse d'un secours faite par Monseigneur l'Evêque, Mr Drouot député et Mr le Sous-Préfet ainsi que pour toutes ces raisons ci-dessus le Conseil Municipal a voté pour la reconstruction de l'Eglise l'emprunt de 25 000 francs, vingt-cinq-mille francs.

6ème :

Que par le vote de 25 000 francs, vingt-cinq-mille francs, et d'une imposition extraordinaire la commune prend à sa charge de grands sacrifices et qu'il lui sera impossible de faire face toute seule à la dépense de 30 750 francs, trente-mille-sept-cent cinquante francs.

Les membres du conseil municipal de la commune de Sexey aux Forges, la première des communes rurales qui ait envoyé une adresse à sa Majesté lors du dernier attentat demande à Mr le Préfet qu'il veuille bien s'intéresser et user de sa haute influence en faveur d'une localité qui a déjà fait de grands sacrifices pour les écoles et les chemins et qui s'en impose de nouveaux encore et bien nécessaires pour la construction d'une église et lui obtenir de la Munificence Impériale par son E. Mr le Ministre d'un secours d'au moins 6 000 francs six mille francs.

Ce secours permettra de conduire une bonne œuvre entreprise depuis quinze ans, réclamée constamment par l'autorité diocésaine et reconnue absolument nécessaire pour le besoin religieux de la population par l'autorité suprême elle-même.

Les membres du Conseil municipal supplient en même temps Mr le préfet d'agréer l'hommage de leur sentiment de reconnaissance pour le zèle et le dévouement infatigables avec lesquels secondant les vœux magnanimes de Sa Majesté qui nous gouverne, il cherche à répandre parmi les populations qui sont confiées à son administration les progrès de la justice et de la civilisation. (Civilisation ?)

fait à Sexey aux Forges le quinze 7bre 1867

Duprey Ch

Duprey V

Rotin Hypt

Messin JB

## Session de février 1869 (Séance du 21 février)

Le Conseil municipal est réuni en lieu ordinaire à ses séances.

Étaient présents : Mr Mr Rotin, Duprey Charles, De Saint Victor, Loquier Pépin, Tanguier et Messin, maire.

Absents pour motifs légitimes : Mr Mr Louriot, Rotin Dque et Duprey Victor.

La séance étant ouverte, Mr le Maire, président, représente audit Conseil qu'il existe quelques omissions ou lacunes parmi les pièces concernant la reconstruction de l'église.

1° - L'approbation des plans et devis étant nécessaire, il propose de prier l'administration supérieure de les approuver de nouveau.

2° - Il propose aussi de demander l'autorisation de contracter l'emprunt de 25 000 francs en réservant que le taux de l'emprunt ne dépasse pas 5%.

3° - Il fait remarquer que le secours de 4 000 francs accordé à la commune par son Excellence M. le ministre des Cultes étant encore insuffisant pour couvrir le montant d'évaluation du devis malgré les sacrifices de toute nature que la commune et les habitants se sont imposés, il y aurait lieu à faire une nouvelle demande de secours de 3 000 francs.

4° - Enfin il fait remarquer que bien que la Division du 1/4 en réserve en coupes extraordinaires dont la délivrance doit se faire de 4 en 4 ans et dont la première a lieu en 1870, la 2ème en 1874 et ainsi de suite, il y aurait un avantage immense pour la commune si 2 (2/4?) de la coupe ayant l'âge révolu (36 ans) étaient délivrés en même temps. En effet, la commune n'aurait plus besoin de contracter un emprunt ou du moins cet emprunt ne serait que d'une forme relativement faible, il demande donc la délivrance immédiate de 2 coupes extraordinaires citées plus haut c'est-à-dire 1870 et 1874.

En conséquence la majorité des membres présents reconnaissant l'utilité de la proposition émise par Mr le Maire prie l'administration de vouloir bien approuver de nouveaux les plans et devis relatifs à la construction d'une nouvelle église.

Ils demandent aussi l'autorisation de contracter un emprunt de 25 000 francs voté par la délibération du 15 7bre 1867.

Ils demandent également l'allocation d'un nouveau secours de 3 000 francs ce secours réduisant à néant les difficultés existantes.

Ils prient aussi l'autorité supérieure de vouloir bien leur accorder la délivrance de deux coupes extraordinaires de bois relatées ci-dessus. °/° Renvoi

Délibéré en séance les jour mois et an que ci-dessus

Duprey Ch

Guion de Saint Victor

F. Loquier

Messin JB

## Même séance

L'unanimité des membres ci-dessus, sur la proposition de Mr le Maire et après examen du mémoire présenté par le Sieur Laurent Auguste, votent la somme de quarante un francs cinquante centimes montant dudit mémoire.

Délibéré en séance les jour mois et an que ci-dessus

Duprey Ch      Guion de Saint Victor      F. Loquier      F. Tanguier

1. Renvoi : Le Sieur Tanguier fait observer qu'il est très d'avis de construire une nouvelle église, mais dans la crainte de trop obérer la commune il refuse de voter l'autorisation de contracter l'emprunt à moins qu'on obtienne la délivrance de 2 coupes de 1/4 en réserve devant produire la somme de 20 000 francs ; il refuse également l'imposition extraordinaire mais il partage l'avis du conseil quant à la demande de secours et à l'approbation des plans et devis.

Approuvé le renvoi

Duprey Ch      Guion de Saint Victor      F. Loquier      F. Tanguier      Messin JB

## Séance extraordinaire du 26 7bre 1869

Le Conseil Municipal et les plus imposés aux rôles des contributions directes, convoqués en vertu de l'autorisation de Mr le Sous-Préfet de l'arrondissement de Toul en date du 11 7bre courant, relative à l'emprunt à faire pour couvrir les dépenses nécessaires à la construction d'une Eglise et pour l'imposition extraordinaire qui devra servir les rentes de cet emprunt.

Conseillers présents, M Mr Messin Maire, Ch. Duprey adjoint, Rotin Hte, Rotin Dque, Louvriot Dque, Tanguier Fçois.

Plus imposés présents, M M Mamille Barthélémy, Cayé Michel, Badel Victor, trois héritiers de Trotot François mort depuis deux ans et Fournier fermier de Mr Marchal et par procuration.

1° - Mr le Maire propose de voter un emprunt de 25 000 francs qui devra être fait en mil huit cent septante, le taux de l'intérêt ne devra pas être supérieur à 5%

2° - Voter pour douze ans, à dater de 1870 une imposition extraordinaire de Dix centimes sur les quatre contributions directes pour couvrir les rentes de la somme de vingt-cinq mille francs ; le surplus sera couvert par les revenus ordinaires de la commune et au besoin une imposition extraordinaire sur la coupe affouagère.

La commune ayant tous les quatre ans, et à perpétuité une coupe extraordinaire de bois de la contenance de cinq hectares septante quatre ares, évaluée à environ huit mille francs, l'emprunt sera couvert

1° par un premier terme d'environ huit mille francs en 1870

2° par un deuxième terme de même somme en 1874

3° par un troisième en 1878

4° et enfin par un quatrième en 1882.

Les intérêts seront couverts ainsi qu'il a été dit plus haut,

1° par une imposition extraordinaire de dix centimes par franc sur les quatre contributions directes pendant douze ans, à dater de 1870 et finissant en 1882,

2° par les revenus ordinaires de la commune, et au besoin par une imposition extraordinaire sur la coupe affouagère.

Cette dernière imposition devra être votée chaque année suivant les sommes à rembourser, et sur les versements qui auront été faits.

Cette double question proposée par Mr le Maire a été mise au vote secret, les douze personnes présentes y ont pris part, et il a été retiré de l'urne douze bulletins, dont neuf portant le mot oui, c'est à dire pour ; trois portaient le mot non c'est-à-dire contre la proposition ; d'où il suit que la grande majorité vote suivant la proposition de Mr le Maire.

Délibéré en séance les jour, mois, et ans avant dits

Rotin    M Cayé    Messin JB    Fournier

Daniel BORACE

## Complément d'Info

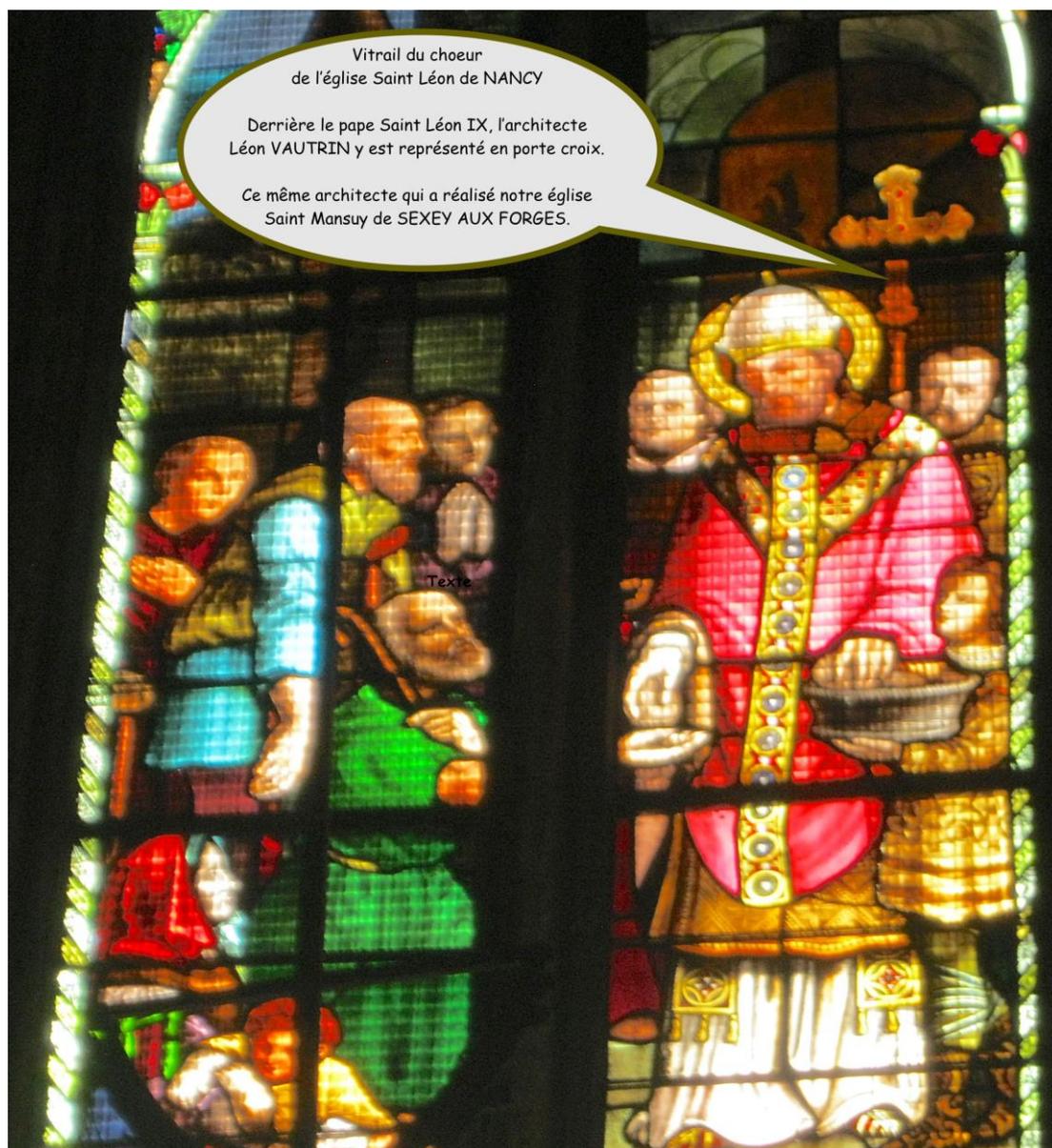
Dans le bélier numéro 47 de janvier 2021, je vous ai parlé de Léon VAUTRIN, l'architecte ayant présidé, de 1867 à 1871, à la construction de notre église.

L'église Saint Léon de Nancy fait aussi partie de ses nombreuses prestations.

Lors de la réalisation des vitraux de cet édifice et selon une coutume assez fréquente à l'époque, il y est représenté, en sujet anachronique dans une scène religieuse.

L'occasion d'avoir, sinon une photo, une idée du visage de l'homme, reconnaissable à ses moustaches.

Voici donc ce vitrail photographié à l'occasion d'une journée du patrimoine.



Daniel BORACE



## COIN NATURE

Le lérot commun est aussi appelé « loir des greniers » car il appartient à la même famille que ces premiers et adore se loger dans ces deuxièmes. Il ne sort que la nuit, ce qui rend rare le fait de l'apercevoir mais dans les jardins de Sexey-aux-Forges, plus d'un habitant a déjà eu la chance de le croiser !

### Le lérot : *Eliomys quercinus*

**Famille** : gliridés                      **Ordre** : rongeur  
**Poids** : environ 50 à 130 grammes  
**Taille** : 10 à 17 cm de long sans la queue (9 à 15 cm de plus)  
**Pelage** : gris-brun roussâtre, dessous et pattes blancs, masque noir autour des yeux  
**Longévité** : (sauvage) 2 à 4 ans



**Caractéristiques physiques** : Petit rongeur nocturne fort reconnaissable à son « masque noir », le lérot se distingue assez facilement des autres petits rongeurs par son pelage : ses poils du ventre sont blancs, ceux du dos sont brun-gris et ses yeux sont cerclés de noir jusqu'aux oreilles, assez grandes. Sa queue est longue, velue avec une touffe terminale noire et blanche. Etant un rongeur, il a des dents pointues et des incisives redoutables. Il diffère du loir gris, entre autres, par sa tête plus pointue, son masque noir, sa coloration plus contrastée.

**Habitat** : Il habite aussi bien en forêt que dans les haies, les vergers, les jardins, les maisons et même les anciennes carrières. Le lérot occupe un domaine vital d'environ 150 m de diamètre qu'il défend et qu'il utilise d'une année sur l'autre. Cette espèce arboricole passe la plus grande partie de sa vie en hauteur, fréquente parfois les greniers ou combles des maisons pour y établir son nid ou sa cache hivernale. Sinon, il va chercher une cavité dans un arbre, muret, vieux bâtiment ou un nichoir. En France, il est présent sur quasiment tout le territoire.



Zorro, le lérot

**Nourriture** : Omnivore, le lérot n'est pas difficile, mais pas question de manger des glands ! Il préfère largement les invertébrés et autres petits animaux. Araignées, vers, escargots, criquets et coléoptères figurent à son menu. Il lui arrive de compléter son repas par de plus grandes proies comme de jeunes oiseaux, des souris, des reptiles et des amphibiens.

Durant tout l'été, jusqu'à la fin de l'automne, le lérot va s'attaquer aux fruits : vous reconnaîtrez sa présence avec des fruits sur lesquels il aura laissé de profondes marques de dents. Il ne se régale pas seulement de faînes, mais mange aussi des pommes, des poires, des prunes, des mirabelles, des baies et des cerises. Plus ils poussent haut, plus le lérot va les apprécier, car ils contiennent alors plus de sucre. Il jette aussi son dévolu sur des bourgeons ou des graines.

Son objectif : prendre du poids pour passer l'hiver en léthargie.

**Comportement** : Nocturne, il peut être parfois actif après l'aube et peut être vu dans la journée. Vivant autour des arbres fruitiers et du jardin, pour se faciliter la tâche, mais aussi dans les greniers et débarras ! Une de ses particularités réside dans ses déplacements qui se font quasiment toujours d'arbres en arbres, de supports en supports, et pratiquement jamais par terre. La peau de la queue est fragile : elle se détache aisément comme chez les autres gliridés. C'est un moyen de défense contre certains prédateurs.



Il hiberne d'octobre à avril dans ses lieux de prédilection cités dans « Habitat ». Son sommeil est entrecoupé de réveils lorsque la température n'est pas trop rigoureuse et quand il a des provisions à proximité. La température de son corps descend jusqu'à 5°C et les battements du cœur passent de 300/minute à 2,5/minute.

Sachez qu'il utilise sa queue comme oreiller à l'instar de tous les gliridés : il adore s'enrouler dedans.

**Cri** : grincements, claquements de dents, sifflements aigus, murmures surtout en période de reproduction.

**Reproduction** : Avec une seule portée par an, le lérot n'est pas une espèce qui peut pulluler comme les souris, rats, ...

L'accouplement a lieu au réveil (après hibernation), au mois d'avril. Les naissances ont lieu en mai - juin. La gestation dure de 21 à 23 jours, la femelle donne naissance à une portée de 2 à 7 petits qui atteindront la taille adulte à l'âge de 3 mois.

La femelle peut avoir de 1 portée et plus rarement 2 par an. Elle possède 5 tétines.



Elle niche dans les cavités offertes par les arbres creux, les nichoirs à mésanges, les rochers, mais peut aménager les nids d'oiseaux ou construire si nécessaire son propre nid suivant les disponibilités du milieu (herbes, mousses, poils, plumes, brindilles, feuilles, laine de verre).

**Prédateurs** : Il est la victime de nombreux prédateurs (chats, fouines, rapaces nocturnes) mais aussi de pièges et autres poisons disposés pour l'éliminer ou destinés à d'autres rongeurs.

**Espèce menacée** : Il fait partie de la liste des espèces quasi menacées de disparition.

Il a souvent mauvaise réputation, peut-être parce que si vous avez stocké des fruits ou du grain en les laissant accessibles, le lérot s'y servira. Également par le fait que si un lérot s'est introduit dans vos combles, il risque de dégrader votre isolation : aussi prenez juste soin de boucher le moindre petit trou qui lui permettrait de s'y infiltrer.

Mais le lérot a son rôle à jouer dans la nature et par son régime alimentaire, il nous débarrasse d'insectes ravageurs. Il s'attaque ainsi aux larves de chenilles processionnaires dans les zones qui profitent de l'absence de prédateurs pour proliférer. En cas de gêne, il serait donc préférable de l'attraper vivant pour le relâcher dans une forêt voisine afin de préserver ces populations. Apprenons à cohabiter avec le lérot et préservons autour de nous un biotope qui lui serait favorable (vergers et forêts avec de vieux arbres et/ou nichoirs qui pourraient lui offrir des caches pour élever sa portée et hiberner en toute tranquillité)

Offrons une chance et l'opportunité aux générations futures d'observer ce charmant petit rongeur « masqué ».



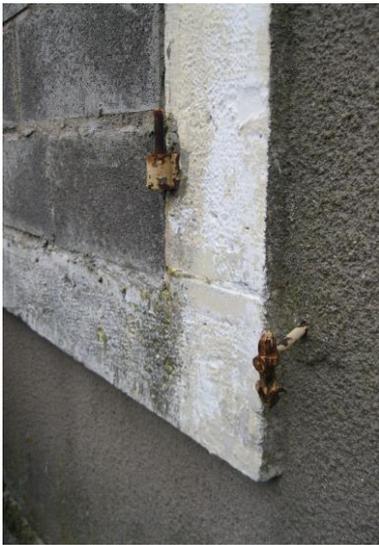
# COIN JEUX ET REMUE-MÉNINGES

## ENIGMES

Réponses aux énigmes photographiques.

Les détails présentés dans le numéro 50 relevaient des prises de vue suivantes :

1 : Maison éclésièrè  
Attache des anciens volets.



2 : Muret bord de Moselle  
Anciennes traces d'amarres de péniches.



3 : Cabine à livres  
Place des Marronniers



4 : Calvaire rue des Gimeys  
à hauteur du n° 14.



5 : Benne du transbordeur  
rue de la République.



6 : Monument aux morts  
Pilier support de la chaîne.



Daniel BORACE

Voici la nouvelle grille suivie de ses définitions. Faites chauffer les méninges !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
1																						1
2																						2
3																						3
4																						4
5																						5
6																						6
7																						7
8																						8
9																						9
10																						10
11																						11
12																						12
13																						13
14																						14
15																						15
16																						16
17																						17
18																						18
19																						19
20																						20
21																						21
22																						22
23																						23
24																						24
25																						25
26																						26
27																						27
28																						28
29																						29
30																						30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

**Horizontalement :** **1)** Manipuler. **2)** Dans le secret – Répugnance – Sapajou. **3)** Angle conique – Sous le manteau. **4)** Anneau de corde – Deux fois vainqueur – Pronom – Méthode de pickpocket. **5)** Aide à pousser – Désigne – A peine perceptible – Insister. **6)** Lance – Article – Vue – Mesure d'étoffe. **7)** Artifice – Arabe – Mur porteur – Moi. **8)** Au – Mollusque – Soldat US – Absolue. **9)** Sur la côte d'Albâtre – Défier – Personnage. **10)** Fleuve ukrainien et moldave – Provocante – Remboursées. **11)** Ronfleur – Affluent de la Charente – Plans. **12)** Salut anglais – Importune – Souffle – Sous le soufre. **13)** Herbe aux chantres – Bœufs – Suscite. **14)** Bourg de Haute Vienne – Finit aux Marquises – Acteur, réalisateur américain – Celui de Montfaucon fut tristement célèbre. **15)** Soudard – Finit – Dur. **16)** Plat – Vieille folie – isolée. **17)** Ancienne Khouzistan – Déblatère – Ce qu'on voit d'en bas. **18)** Ouverts – Bled – Titre religieux. **19)** Nous – Compact – Punaise d'eau – Intervient. **20)** Extrême – Empire du milieu – Galerie. **21)** Multitude – Puissante – Vieux juron – Cube. **22)** Label – Sur l'île de Bornéo – Au nord-ouest de Paris – Tueur de Besson. **23)** Nissart – Fret – S'étiologie. **24)** Bercer – Troufion. **25)** Conduit – Tente – Refaire – Secoué. **26)** Navra – Maître – Lancées – Exaltre. **27)** Énorme – Gâteau alsacien – Dans le Calvados. **28)** Au sud du Brésil – Cœur – Chihuahua, Taklamakan ou Kalahari. **29)** Oppose – Un dieu parmi d'autres – Retourne – Manigance. **30)** Livide – Emblème – Âpre.

**Verticalement :** **1)** Apport – Épingle – Tous ensemble, tous ensemble. **2)** Soit dit en passant – Loquace – Continent. **3)** Refoulés – Numéro 77 – Avancée – Faire plic et parfois ploc. **4)** Être nigaud – Vainquit Attila mais fut assassiné par son empereur – Médecin parallèle. **5)** Aber – Soit – Une des quatre provinces irlandaises – Fleur – Thymus – Dans les Alpes. **6)** En forme de crosse – « Celui qui a vaincu par la force, n'a vaincu qu'à moitié son ennemi » – Sornette – Mélange – Vieux loup. **7)** Province d'Arabie Saoudite – Episode sanglant – Tienne – Gaz noble – 3<sup>ème</sup> ville japonaise. **8)** Est à l'origine – Habitudes néfastes – Cervidé – D. **9)** Tissu enfantin – Remplace – Turgescence – Inspiration. **10)** Unité d'énergie – Soudée – Chevalier aristocrate du Vigan – Onde – Après l'hydrogène – Neveu de Louis XIV. **11)** Traversé par 100 000 volts – Gazon – Protégé – Petit replat – Ferme la lagune de Venise. **12)** Chanté par le grand Jacques – Dresse – Mouche piqueuse africaine – Greffés – Avec il et elle. **13)** Etats unis – Crie – Dans un tube – Gras – Passons – Pronom. **14)** Sonne – Superbe – De tous – Bon chien, ça ! – Préjudice. **15)** Un des cinq solides de Platon – 9500 milliards de km – Pencha – Sans en avoir l'air. **16)** Unité – Fesses – Ville de Gueldre – Grimace – Glander. **17)** Niveau de consommation moyen – Enveloppes – Derrière. **18)** Évalue – Célèbre – Balancée – Nœud – Hellène. **19)** Ancien Congo – Entrelacées – Fleuve irlandais – Maltraitance. **20)** Molle – Majoritairement – Rentra avec 20 ans de retard.

Et voici la solution des mots croisés du Bélier de juillet 2022.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
1	S	E	T	R	O	U	V	E	R	M	A	L		B	O	U	L	O	T	S	1
2	P	R	E	P	A	R	A	T	I	O	N		A	O	R	T	E		R	E	2
3	A	G	E		S	E	L	E	C	T	I	O	N	N	E		S	T	O	P	3
4	D	O		L	I	E	E		C	E	S	S	E	Z	L	E	F	E	U		4
5	A	T	H	E	E		T	O	I	T		E	R	E		O	L	T	E	N	5
6	S	E	I	G	N	E	U	R		S	R		I	R	E	N	E	E		O	6
7	S	U	E	R		O	D	E	S		E	L	E	I	S		U	B	A	C	7
8	I	R	R	E	A	L	I	S	A	B	L	E		E	T	I	R	A	G	E	8
9	N		A	C	C	E	N	T		R	A	I			E	S	S	I	E	U	9
10		E	T	O	C		A	I	E	U	X		P	A	R		D	S		S	10
11	A	L	I		R	A	I	E		T	E	N	O	R		B	U	S	T	E	11
12	L	I	Q	U	E	U	R		T	E		O	U	T	R	E	M	E	R		12
13	L	O	U	R	D		E	U	E		M	U	R		E	L	A	E	I	S	13
14	O	T	E		I	F	S		C	H	U	R	C	H	I	L	L		C	E	14
15	C		S	I	T	E		O	K	A		R	E	I	N	E		L	O	B	15
16	U	T		N	E	V	E	S		N	A	I	A	D	E		I	O	T	A	16
17	T	O	R	D	U	E	S		M	A	N	S	U	E	T	U	D	E		S	17
18	I	M	P	U	R		P	L	O	U	C	S		U	T	R	E	C	H	T	18
19	O	M	R	I		C	A	E	N		R	O	S	S	E	E		H	U	E	19
20	N	E		R	U	H	R		T	R	E	N	T	E		T	A	E	L		20
21		D	I	E	T	E		L	E	E		S		M	I	E	L		U	N	21
22	M	E	M	E		V	I	E	R	N	E		D	E	G	R	E	L	L	E	22
23	A	S	I	N	I	E	N		L	I		B	O	N	N	E		A	E	F	23
24	L	A	T	E	N	T		M	E	T	A	L		T	A		R	I		D	24
25	A	V	E	R	S		F	I	C	E	L	E	E		C	H	E	D	D	E	25
26	N	O		R	E	E	L		O	N	U		V	O	E	U	X		E	S	26
27	D	I	S	E	R	T		B	U	T		A	I	R		P	I	L	A	F	27
28	R	E	C	U	E		P	I	P	E		R	E	L	A	P	S	E		O	28
29	I		A	R	N	O	U	L			F	A	R		S	E	M		V	U	29
30	N	E	T		T	U	R	L	U	P	I	N		R	E	S	E	D	A	S	30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	



## RECETTES

*Au cœur de l'hiver, on aime les recettes réconfortantes qui réchauffent les corps. Quoi de mieux que de bons légumes, du fromage et, petite madeleine de Proust, LE gâteau au citron qui éveille tous les souvenirs conviviaux... d'enfance, familiaux ou même d'amitié...*

### **Tian d'hiver au Morbier**

- 200 gr de Morbier
- 2 courgettes
- 600 gr de pommes de terre à chair ferme
- 1 oignon
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Sel et poivre



Pelez les pommes de terre, lavez-les et coupez-les en tranches fines. Lavez les courgettes et coupez-les de la même épaisseur. Emincez l'oignon.

Faites revenir l'oignon et les pommes de terre dans de l'huile d'olive durant dix minutes puis réservez.

Faites ensuite revenir les courgettes durant 5 minutes dans de l'huile d'olive.

Dans un plat à gratin, alternez rondelles de courgette, pommes de terre et lamelles de morbier. (*Il est possible d'ajouter des tranches de bacon.*) Salez et poivrez.

Enfournez 25 minutes dans un four préalablement préchauffé à 200 degrés.

### **Gâteau au citron de Cyril Lignac**

- 300 gr de farine
- 50 gr de Maïzena
- 4 œufs
- 180 gr de sucre
- 130 ml de lait
- 150 ml d'huile de tournesol
- 2 citrons
- 1 sachet de levure chimique et une pincée de sel



Versez les œufs dans un bol et fouettez-les avec le sucre et le zeste râpé des citrons jusqu'à l'obtention d'un mélange clair, gonflé et mousseux. Ajoutez le lait puis la farine et la Maïzena bien tamisées, petit à petit.

À ce stade, ajoutez l'huile et continuez à bien mélanger le tout. Après avoir incorporé l'huile, ajoutez le jus pressé et filtré des citrons et continuez à fouetter le mélange.

Ajoutez enfin la levure et le sel. Remuez encore, puis versez le mélange dans un moule de 22 cm de diamètre, beurré et fariné.

Faites cuire le gâteau dans un four préchauffé à 180 ° C pendant 50 minutes.

Régalez-vous !

Amélie KOENIG

*Le Maire,*

*les conseillers municipaux*

*ainsi que le personnel communal*

*vous présentent leurs meilleurs*

*vœux pour 2023*